

Délai pour régler une indemnité compensatrice.

Par AGENTCO, le 20/12/2019 à 15:23

Bonjour,

Je suis agent co, mon mandant a rompu le contrat du jour au lendemain après 10 mois de collaboration.

Je lui ai spécifié par lettre recommandée qu'il devait me verser une indemnité compensatrice.

De combien de temps dispose t'il pour me régler cette indemnité ?

Cordialement